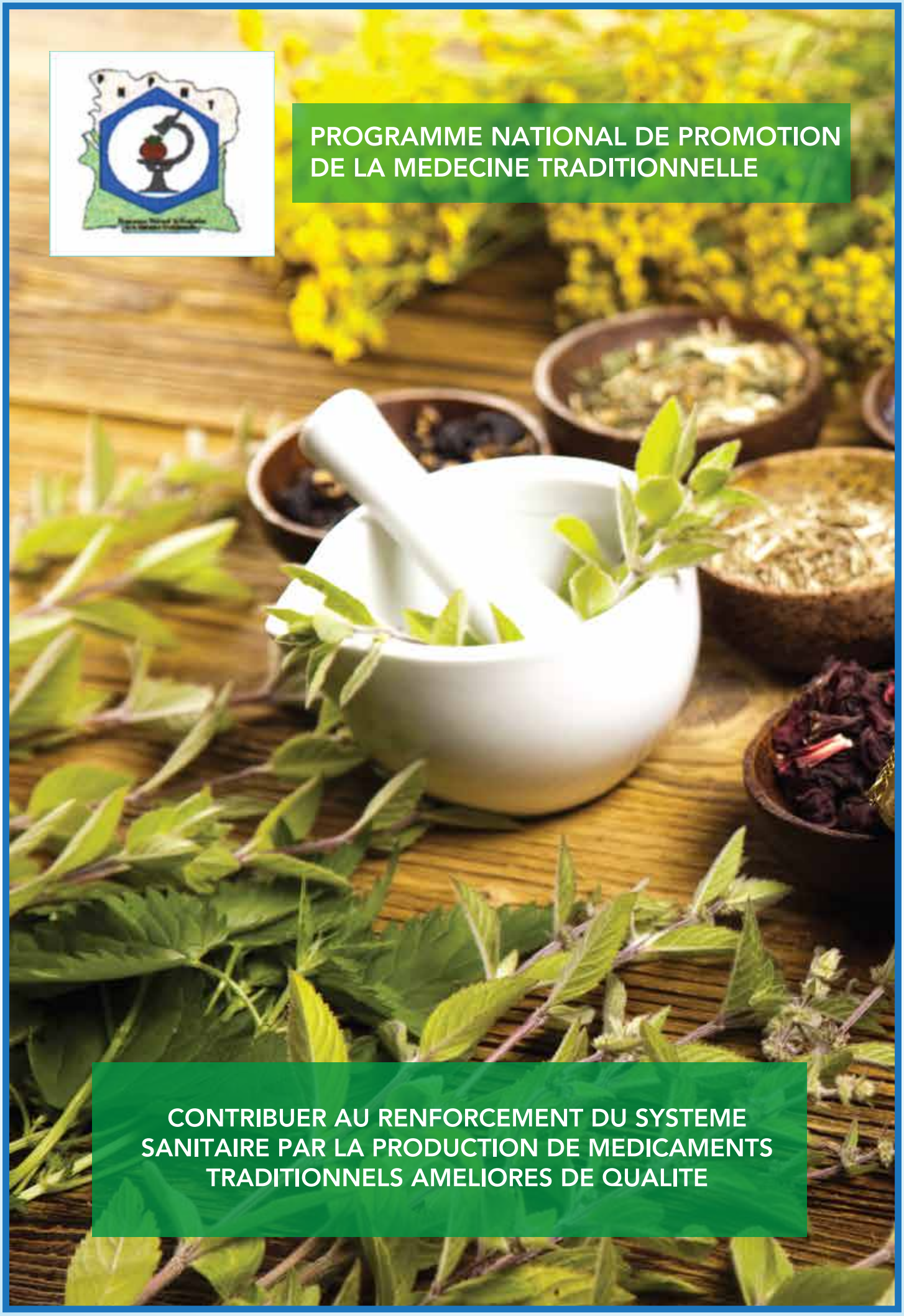

PROGRAMME NATIONAL DE PROMOTION DE LA MEDECINE TRADITIONNELLE

CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DU SYSTEME SANITAIRE PAR LA PRODUCTION DE MEDICAMENTS TRADITIONNELS AMELIORES DE QUALITE

PROGRAMME NATIONAL DE PROMOTION DE LA MÉDECINE TRADITIONNELLE

I - CONTEXTE

Déclaration d'alma ata de 1978 :
L'importance de la Médecine Traditionnelle et sa pratique dans la stratégie des soins de santé primaires ont été clairement soulignées ;

PNDS 1995 :
le Ministère de la santé a fait de la Médecine Traditionnelle une de ses priorités ;

Lettre Présidentielle, N°3967 du 27 aout 1997 :
le Gouvernement ivoirien a autorisé la collaboration entre la Médecine Traditionnelle et la Médecine Conventionnelle ;

Appel d'Abuja, avril 2001 :
Développer le potentiel de la Médecine Traditionnelle et de ses praticiens ;

Arrêté Ministériel N°409 du 28 décembre 2001 :
Création du Programme National de Promotion de la Médecine Traditionnelle (PNPMT)

II - MISSION

Contribuer à l'amélioration de la couverture des besoins sanitaires de la population par une utilisation effective et efficiente de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles

III - CADRE REGLEMENTAIRE

• **Loi n°2015-536 du 20 juillet 2015**, portant exercice et organisation de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles ;

• **Décret n°2016-24 du 27 janvier 2016**, portant code d'éthique et de déontologie des praticiens de médecine et de pharmaco-pée traditionnelles.

IV- DOMAINES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES

1. le renforcement institutionnel et juridique,
2. le système d'information et de gestion,
3. le renforcement des capacités,
4. la communication et la mobilisation communautaire,
5. la recherche et développement,
6. la production locale et l'utilisation de Médicaments Traditionnels Améliorés,
7. la promotion de la culture et la protection des connaissances et des savoirs traditionnels,
8. la protection de la biodiversité,
9. le partenariat et la mobilisation des ressources
10. le suivi et l'évaluation.

MEDECINE TRADITIONNELLE

La Ministre à l'Assemblée Nationale pour les projets de loi portant exercice et organisation de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles

Députés; Hémicycle de l'Assemblée Nationale

Le DCPNPMT et les Praticiens